



# Commission Air, Odeurs, Bruit

## 17 septembre 2024

### Mairie de Grande-Synthe

---

#### Compte-rendu

**Président : M. Martial BEYAERT, maire de Grande-Synthe**  
**PARTICIPANTS :**

Mme Babonneau - AGUR Flandre Dunkerque  
Mme Bachelard - Lesieur CDK  
M. Bayet - ARCELOR MITTAL  
M. Barthelomeus - MAIRIE DE FORT-MARDYCK  
M. Berrier - SIM engineering  
Mme Bridier-Jacob - Aluminium DK  
Mme Brunet - Région HDF  
M. Debril - GPMD  
M. Delaeter - SPPPI  
M. Delbrouque - DREAL  
M. Dryjanski - ATMO  
M. Duffly - CA Grand Calais Terres & Mers  
M. Dufourg - La Voix du Nord  
Mme. Fournier - ÉcosystèmeD  
M. Gheerardyn - MEDEF COTE D'OPALE  
M. Gréaux - CLCV  
M. Hamre - Hswt  
M. Helias - MEDEF COTE D'OPALE  
Mme Hocquet Duval - CLCV  
M. Lefrancois - SPPPI  
Mme Lermite - Conseil Régional - Sénat  
M. Ménard - Sous Préfecture  
M. Motte - Rev 3  
M. Muys - MNLE 59/62  
M. Pacault - DREAL  
M. Pontier - Versalis France  
Mme Porreye - CCHF  
Mme SIEJA - CUD  
M. Sename - Adelfa  
M. Vanderbeken - Dillinger France  
M. Vanhoutte - VERKOR  
Mme. Viard - IMERYS Dunkerque  
M. Vuillaume - EDF  
M. Welzel - ARC France

## **Introduction de M. BEYAERT - Président de la Commission « air, odeurs, bruit ».**

---

M. BEYAERT démarre la réunion. Il se dit très heureux d'accueillir les personnes présentes pour la commission en question. La dernière fois que la réunion s'était rassemblée, c'était le 28 novembre 2023.

Il rappelle l'ordre du jour qui comporte les points suivants :

- Bilan de la qualité de l'air 2023, par ATMO
- Plan de prévention du bruit dans l'environnement, par la CUD
- Résultats de l'étude sur le mapping des sources de bruits et de gênes, par SIM ENGINEERING
- Avancée de l'étude sur le bruit chez Aluminium Dunkerque, par ALUMINIUM DUNKERQUE
- Questions diverses

Il passe la parole à Mme DRYJANSKI, Référente territoriale chez ATMO Hauts-de-France qui présentera le bilan de la qualité de l'air 2023.

### **1. Bilan de la qualité de l'air 2023**

Mme DRYJANSKI, Référente territoriale chez ATMO Hauts-de-France présente le bilan de la qualité de l'air 2023 : [presentations-compilees-aob-17-09-24.pdf](#)

M. Motte se demande si ATMO peut expliquer les liens établis. Il se questionne sur l'amélioration de l'industrie, la désindustrialisation, les voitures, notamment les voitures électriques, et le chauffage des maisons. Il imagine que ces sujets reflètent certaines tendances que l'on pourrait finir par détecter.

Mme Dryjanski répond que toutes les politiques liées à la qualité de l'air semblent converger vers le même objectif. Elle souligne que des domaines comme la santé, l'environnement, et l'amélioration des conditions de vie nécessitent des efforts dans toutes les activités humaines. Elle évoque le suivi avec des politiques volontaristes qui devront s'adapter aux nouvelles directives européennes, malgré ses difficultés actuelles.

M. Beyaert ajoute que la transparence est la pierre angulaire de cet effort. La mission est d'éclairer les assemblées et les citoyens sur la réalité des chiffres. Plus ces données sont exposées, plus cela pousse à les corriger et à s'améliorer. Cela implique la conjonction de nombreux efforts, ainsi qu'une expertise et une analyse constantes, notamment en matière de qualité de l'air, qui imposent des actions.

M. Lefrancois précise qu'en s'appuyant sur des données chiffrées, il est observé que les émissions industrielles, telles que les poussières, ont diminué de 50 % au cours

des cinq dernières années. Cependant, malgré cette amélioration, l'ozone reste un problème en augmentation. Sur d'autres émissions comme les composés organiques volatils (COV), il y a eu une hausse de 20 % sur la même période, indiquant la nécessité d'un effort collectif pour réduire ces émissions. De nouvelles installations pourraient aider à améliorer cette situation.

M. Séname précise que la pollution de l'air en ville est un mélange complexe, principalement dû aux poussières. Il estime nécessaire d'avoir une vision globale de ces pollutions. Il évoque aussi l'arrivée de projets comme les réacteurs EPR et les Giga Factory, qui pourraient contribuer à l'augmentation de la pollution à l'avenir. Même si le secteur industriel tend vers la décarbonation, des préoccupations demeurent, notamment sur les mesures de protection liées à ces nouvelles installations. Il mentionne également des entreprises comme Orano et Eramet, qui devront gérer les batteries et autres déchets industriels, en soulignant les risques associés à des sites classés Seveso.

Mme Dryjanski pense qu'on peut se féliciter de la réduction des niveaux de pollution observés. Elle mentionne une réunion à venir où les résultats concernant la radioactivité dans la région seront présentés, avec un focus sur les risques et l'exposition de la population. Depuis 2016, la surveillance continue de la radioactivité a repris après une interruption due à un manque de financement. Grâce au soutien de la Communauté Urbaine de Dunkerque et du Conseil Régional, cette surveillance a pu être relancée, ce qui permet désormais de suivre l'évolution de la situation de manière plus précise.

M. Séname évoque l'impact de la pollution sur la santé des habitants et mentionne que la Communauté Urbaine de Dunkerque avait envisagé de créer un registre des cancers. Il souligne que certaines régions en France disposent de tels registres, mais ce n'est pas le cas partout. Il note également l'absence, à sa connaissance, d'une étude complète sur l'état de santé local ou d'un observatoire de la santé pour surveiller la situation dans la région.

M. Lefrancois mentionne qu'un observatoire local de la santé a été établi, mais les résultats de son travail n'ont pas encore été présentés. Il est important de discuter de ces résultats, car ils fournissent des informations sur la santé des territoires. Bien qu'il y ait eu une réduction des émissions de polluants en France, l'arrivée de nouveaux industriels, y compris des établissements classés Seveso, soulève des préoccupations. Ces nouveaux industriels doivent respecter des obligations pour limiter leur impact sur l'environnement. Des prélèvements sont effectués pour évaluer l'état des milieux et s'assurer que l'usage et l'impact sur l'environnement sont en adéquation. Des évaluations de risques sanitaires sont menées, prenant en compte différents types de polluants. Les innovations technologiques et les subventions accordées à certaines entreprises ont également permis de réduire les émissions et de substituer des substances polluantes. Il note toutefois cette préoccupation pour en tenir compte.

M. Beyaert souligne que, au-delà des observatoires locaux, certaines régions, comme les Hauts-de-France, ont intégré la santé dans leur Plan Local d'Urbanisme et d'Habitat (PLUHD) en raison de préoccupations sur la mortalité précoce et la qualité de vie. Bien que le milieu industriel ait un impact sur la santé, d'autres facteurs, comme la désertification médicale et les modes de vie, jouent également un rôle. Il est important d'adopter une approche globale pour aborder ces problèmes. La nécessité d'une industrie plus propre et moins polluante est mentionnée, ainsi que l'importance de coordonner les efforts de réindustrialisation tout en respectant les normes environnementales. La population de la région est consciente et respecte l'industrie, ayant une certaine acceptabilité des installations industrielles, mais elle attend également un engagement envers la préservation de leur qualité de vie.

M. Gheerardyn souligne qu'il n'y a pas nécessairement de corrélation entre le classement Seveso d'une entreprise et ses émissions de polluants atmosphériques. Il note également que les données fournies par les grandes politiques doivent être vérifiées pour garantir leur fiabilité. De plus, il rappelle qu'une étude sur l'impact des origines industrielles sur la santé a été réalisée sous le SPPPI il y a quelques années. Bien que des objectifs aient été mis en place depuis, leur réalisation reste à confirmer. Il insiste sur le fait que l'analyse doit être globale, en tenant compte non seulement de l'industrie, mais aussi des impacts liés au transport et à d'autres facteurs.

M. Muys propose de comparer la qualité de l'air actuelle avec celle des nouvelles industries arrivées dans les secteurs concernés. La discussion porte sur la qualité de l'air dans l'agglomération de la Côte d'Opale, en soulignant la nécessité de croiser les données d'Atmo avec celles de la DREAL sur l'impact environnemental de l'industrie et le transport. Il est important de déterminer dans quelle mesure l'industrie contribue à la pollution. Enfin, il est évoqué le besoin de réfléchir sur l'économie et d'identifier quels territoires sont concernés par la stratégie de développement et l'augmentation de l'activité industrielle.

Mme Dryjanski mentionne que des polluants affectent les terres agricoles en France, avec des études en cours sur leur impact. L'exploitation de ces données est prévue de se terminer fin 2025 ou début 2026, avec une expérimentation en cours dans le secteur de l'Oise. Actuellement, des travaux d'étude sont également menés dans la région de l'Oise, en Picardie.

Elle fait également mention d'un programme en cours concernant les perturbateurs endocriniens, en collaboration avec la CUD et la CCHF. Cependant, il n'est pas encore possible de fournir des résultats pour le moment.

Mme Hoquet précise qu'il est question de plus en plus de maladies graves, en particulier des maladies orphelines. Mais la pollution affecte également la santé des personnes. Cela souligne la fragilité des individus face à ces problématiques de santé.

M. Beyaert aborde l'importance de l'histoire et de son impact sur le territoire. Il fait référence au scandale de l'amiante et à la manière dont l'absence de véracité a affecté des trajectoires personnelles. Monsieur le Maire insiste sur la nécessité de discuter de la production et du transport, en notant que la société actuelle est trop dépendante du transport routier, au détriment des alternatives ferroviaires et d'autres modes de transport.

Il évoque également les risques associés à l'exploitation de ressources comme le cobalt et le lithium, qui sont dangereux et cancérigènes. Il appelle à une prise de conscience concernant les entreprises qui s'installent sur le territoire et à la nécessité d'établir des normes strictes pour protéger la santé publique. Enfin, il mentionne qu'il y a un travail en cours sur ces questions, en espérant que des solutions concrètes seront trouvées.

M. Motte insiste sur l'importance de l'équilibre entre l'entreprise, l'équipement et les raisons sous-jacentes à leur existence. Il souligne qu'il existe un travail considérable à réaliser pour avancer sur ces questions, notamment en termes de développement économique, d'emploi et d'environnement. La confiance et la transparence sont mises en avant comme essentielles pour établir un dialogue constructif. L'orateur invite à présenter ouvertement les activités industrielles, notamment en ce qui concerne les centrales nucléaires, et affirme qu'il n'y a rien à cacher.

Il évoque l'importance de collecter et d'analyser des indicateurs sur les émissions et la santé, soulignant qu'il est crucial d'avoir une vision globale de la situation. La discussion doit se faire sans opposer les différentes parties prenantes, en gardant à l'esprit une approche de coût-bénéfice. L'intervenant conclut en affirmant que, face aux enjeux actuels, il est nécessaire de maintenir un engagement fort envers la mobilisation des entreprises et de ne pas relâcher les efforts pour protéger l'environnement.

## **2. Plan de prévention du bruit dans l'environnement**

Mme SIEJA, Cheffe de projet Bruit, Air et Sols Sensibles à la Communauté Urbaine de Dunkerque, présente le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) : [presentations-compilees-aob-17-09-24.pdf](#)

M. Beyaert a l'impression que la majorité des nuisances sonores provient du transport routier.

Mme Sieja souligne que, dans l'agglomération, la problématique des nuisances sonores est vraiment liée au transport routier.

Mme Hocquet demande à quelle date la consultation publique a eu lieu ?

Mme Sieja répond qu'elle a eu lieu du 17 juin au 06 septembre 2024, annoncé dans la presse et sur le site internet. Ils ont identifié 35 zones qui constituent un enjeu. L'idée est d'étudier ces zones de manière précise.

M. Hocquet s'interroge s'il ne faudrait pas installer de nouveaux capteurs du côté de Arcelor ? Un mur de protection pour le bruit sur l'A16 a été mis en place, mais les personnes en dehors de ces murs sont malgré tout impactés.

Mme Sieja répond que pour l'A16, la gestion est assurée par l'État. C'est une autoroute, et il y a eu une étude de modélisation réalisée sur l'ensemble de la région. Cette étude a pris en compte les habitations et a proposé des protections individuelles. Au total, il y a six études sur ce sujet.

Trois écrans acoustiques ont été suggérés dans cette étude. Pour le moment, il n'y a pas d'informations supplémentaires concernant le financement de ces écrans acoustiques par l'État.

M. Hocquet demande que le sujet soit traité.

M. Séname remonte le passage d'avion à compter de 22h30 ce qui induit des nuisances.

M. Ménard répond sur le constat des nuisances au travers des différents avions mais la surveillance du littoral reste nécessaire notamment après les 2 événements récents concernant des naufrages de migrants. Concernant le mur anti bruit, le Sous-Préfet a rencontré récemment le Maire de Coudekerque Branche afin de retravailler sur le sujet une proposition d'avoir un retour à Mme Hocquet.

M. Muys aborde la question concernant Loon-plage, avec le prolongement du quai, il pourrait y avoir un risque de nuisance acoustique, car les bateaux, lorsqu'ils effectuent des opérations de transbordement, de rechargement ou de déplacement de conteneurs, génèrent beaucoup de bruit. Il est important de considérer l'impact potentiel sur la population locale.

Il serait donc judicieux de mener une analyse approfondie des conséquences d'un tel projet, notamment sur des opérations de creusement et leur impact sur les habitants de la région. Actuellement, la circulation routière contribue déjà à une certaine pollution sonore, d'où l'importance d'adopter une approche prévisionnelle en lien avec l'environnement industriel.

M. Beyart constate qu'il y a beaucoup de bruit, même la nuit, en raison des activités à la gare de triage. Ce bruit n'est pas continu ; il s'agit plutôt de sons intermittents, comme le bruit des tampons des wagons lors des assemblages. Cela soulève la question de la mesure du bruit qui est diffus.

Mme Sieja répond qu'il est important de faire le lien entre le bruit généré par le rail et le trafic routier, même si ces nuisances ne sont pas toujours directement liées aux activités elles-mêmes. Cela dit, il existe des opportunités de développement d'actions pour atténuer ces nuisances.

La SNCF a déjà fait des efforts pour améliorer l'infrastructure ferroviaire, ce qui pourrait contribuer à réduire le bruit. Cependant, la problématique du bruit semble également être liée aux activités des entreprises voisines.

Il serait donc pertinent de collaborer avec ces entreprises pour explorer des solutions visant à réduire le bruit. Cela pourrait inclure des mesures spécifiques ou des aménagements qui permettent de mieux gérer l'impact sonore sur le voisinage. Travailler ensemble sur ces enjeux est une démarche réalisable et bénéfique pour tous.

### **3. Présentation des résultats des mesures de bruit sur Gravelines**

M. BERRIER, directeur de l'entreprise SIM ENGINEERING et prestataire du SPPPI dans le pilotage du réseau de mesure de bruit DKBel. Il présentera les résultats des mesures de bruit sur Gravelines : [presentations-compilees-aob-17-09-24.pdf](#)

M. Muys a des préoccupations concernant les vibrations au niveau de Loon-Plage, notamment en lien avec le pilonnage. Le pilonnage, en particulier, peut générer des vibrations importantes, qui peuvent être perçues dans le voisinage nuit et jour.

Les engins de chantier peuvent produire des niveaux de bruit et de vibrations significatifs. Ce phénomène est souvent amplifié par l'orientation industrielle des activités à proximité, ce qui contribue à la sensation de vibrations et aux bruits quotidiens ressentis par les résidents.

Pour atténuer ces nuisances, il serait intéressant d'explorer des mesures techniques visant à réduire les vibrations transmises dans le sol.

M. Lefrancois prend note de l'information dans le cadre des travaux qui étaient opérés effectivement sur la zone industrielle. Concernant les zones de capteurs autonomes, une réunion a déjà eu lieu en mairie de Loon-Plage pour discuter de cette initiative. L'objectif est d'explorer la possibilité d'importer ces types de capteurs dans la région. Il serait utile de déterminer des emplacements pertinents pour l'implantation de ces dispositifs, et toute suggestion ou localisation pertinente est la bienvenue.

### **4. Avancées de l'étude sur le bruit chez Aluminium Dunkerque**

Mme BRIDIER-JACOB, responsable du pôle Développement Durable chez Aluminium Dunkerque, présente les avancées de l'étude du bruit chez Aluminium Dunkerque : [presentations-compilees-aob-17-09-24.pdf](#)

M. Beyaert précise qu'il est important de souligner, que l'entreprise a effectivement mis en place une démarche proactive pour aborder ces problématiques. Cette prise en compte des nuisances sonores dans les échanges avec les instances concernées montre une véritable volonté d'agir. On constate que des efforts ont été faits pour régler la question du bruit, notamment dans un contexte d'environnement industriel, où cela va au-delà des simples obligations légales ou des seuils réglementaires. Il

s'agit ici de répondre concrètement aux préoccupations des riverains et de chercher des solutions dans la mesure du possible pour réduire ces nuisances.

## 5. Point sur les nuisances

M BAYET, qui présente un point concernant les nuisances perçues à Fort-Mardyck au mois de juin.

M. Bartholomeus expose ses préoccupations concernant la transparence, en particulier sur des sujets qui touchent directement la population comme les panaches de fumée. Il est effectivement important que des mesures correctives soient mises en place pour éviter que des incidents se répètent, et il semble que M. Bartholomeus attende des réponses plus concrètes à ce sujet. Il demande si les panaches de fumée en nuit sont-ils comptabilisés. M. Bayet répond que non.

Lorsqu'il y a eu des opérations de maintenance M. aimerait avoir plus de communications afin de pouvoir répondre plus facilement aux riverains et pourquoi pas mettre en place un réseau de vigie afin de pouvoir envoyer des échantillons. Concernant l'odeur, ne sachant pas identifier la cause.

La décarbonation est un sujet qui lui tient à cœur et en fait la promotion, cependant lorsqu'il arrive des épisodes d'incidents de nuisances cela décrédibilise et ressent une certaine inquiétude chez les riverains ainsi il souhaite une plus grande communication.

M. Lefrancois parle d'un réseau de mesures pour surveiller les retombées de poussière, notamment sur les Gravelines. Un prestataire est engagé pour collecter des échantillons et effectuer des analyses, comme cela a été fait dans d'autres cas où des particules de poussière, parfois associées à du soufre, ont été trouvées. Si un besoin spécifique se présente, ce prestataire peut être mobilisé pour effectuer des prélèvements supplémentaires. Les analyses sont réalisées par microscope électronique pour identifier la composition des poussières. Le prestataire reçoit les informations et coordonne les actions en fonction des observations.

Mme Hocquet informe que parfois lors de travaux programmés ArcelorMittal envoie des mails afin de prévenir qu'il peut y avoir des panaches de fumée, malgré ces mails, n'est-il pas possible de diffuser l'information via les radios locales (RDL, Delta FM, France Bleu Nord,...) ? De plus elle précise l'importance des rencontres avec les habitants pour résoudre des problèmes. Un exemple concret est donné : des réunions ont été organisées concernant les nuisances sonores. Ces échanges ont permis d'inciter Arcelor à enquêter sur l'origine de ces bruits, et à chercher des solutions. Ainsi, ces rencontres facilitent la prise en compte des préoccupations locales et la mise en place d'actions concrètes.

M. Berrier indique que les informations ou les communications ne sont pas envoyées aux associations, mais plutôt directement au réseau de riverains, à travers les contacts appropriés. Ce sont donc les personnes concernées, probablement des résidents ou



des représentants locaux, qui reçoivent ces informations ou sont impliquées dans les échanges.

M. Beyaert remercie les intervenants pour la qualité de leur intervention et précise que la prochaine commission Air, Odeurs, Bruit se tiendra le 26 novembre 2024.

M. Lefrancois précise qu'il y aura un colloque batterie le 05 novembre 2024 à Coudekerque- Branche.